

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2067

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Renouvellement des délégués communautaires de la commune - Réélection du 27ème Vice-Président

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2067**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Renouvellement des délégués communautaires de la commune - Réélection du 27ème Vice-Président**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Réélection de l'ensemble des délégués communautaires de la commune de Tassin la Demi Lune

Au titre du mandat 2008-2014, la commune de Tassin la Demi Lune dispose de deux délégués au sein du conseil de la Communauté urbaine.

Par délibération du 2 avril 2008, le conseil municipal de Tassin la Demi Lune a procédé à l'élection de messieurs Jean-Claude Desseigne et Alain Imbert en qualité de délégués communautaires.

Suite au décès de monsieur Alain Imbert, délégué de cette commune au sein du conseil de Communauté survenu le 23 décembre 2010, il incombe au conseil municipal de Tassin la Demi Lune, en application de l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales, de pourvoir à cette vacance dans le délai d'un mois.

Aux termes de l'article L 5215-10 dudit code et dans la mesure où la commune de Tassin la Demi Lune compte plus d'un délégué communautaire, ses délégués au conseil de Communauté sont élus au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le délégué élu sur cette liste. Toutefois, lorsque ces dispositions ne peuvent être appliquées, il est procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des délégués de la commune au conseil de la Communauté.

En l'espèce, la liste sur la base de laquelle M. Alain Imbert a été élu délégué communautaire le 2 avril 2008 ne permet pas de procéder à l'installation d'un suivant de liste. Par suite, la commune de Tassin la Demi Lune se voit dans l'obligation de procéder à une nouvelle élection de ses deux représentants au sein du conseil de Communauté.

Incidence sur le mandat du 27ème Vice-Président

Par délibération n° 2008-0002 du 25 avril 2008, le conseil de Communauté a fixé à 40 le nombre de Vice-Présidents.

M. Jean-Claude Desseigne, délégué communautaire de Tassin la Demi Lune, a ensuite été élu 27ème Vice-Président par délibération n° 2008-0003 du 25 avril 2008.

La réinstallation des 2 délégués communautaires de la commune de Tassin la Demi Lune implique donc de procéder à la réélection d'un Vice-Président.

En application de l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil de Communauté peut décider que ce dernier occupera, dans l'ordre du tableau, le rang précédemment occupé, c'est-à-dire le 27ème ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu le résultat du scrutin, comme ci-après annexé :

DELIBERE

1° - Décide qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un 27ème Vice-Président.

2° - Proclame en tant que 27ème Vice-Président monsieur Jean-Claude Desseigne et le déclare installé dans ses fonctions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.